

Avis de la rédaction

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1909)**

Heft 89

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

AVIS DE LA RÉDACTION

Le compte rendu de la caisse pour l'année de gestion de 1908 à 1909 sera publié dans le numéro de septembre.

* * *

MM. les membres et les comités de sections sont instamment priés de communiquer au rédacteur, afin qu'il puisse en parler dans „L'Art Suisse“, tous les concours arrivant à leur connaissance.

Assemblée des délégués du 17 juillet 1909.

M. Sylvestre est élu président.

Il est donné lecture par le secrétaire central du procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués et de l'Assemblée générale de Bâle.

Sont présents les délégués suivants:

Section Aarau (1 voix) Wylér.
 Bâle (2 voix) Seifert.
 Berne (3 voix) Geiger, Prochaska, Born.
 Fribourg (1 voix) Brüllhart.
 Genève (4 voix) Sylvestre, Vautier, Vibert.
 Lausanne n'est pas représenté.
 Lucerne (1 voix) Emmenegger.
 Munich (2 voix) Welti, Mettler.
 Paris n'est pas représenté.
 Tessin „ „ „
 Valais „ „ „
 Zurich (2 voix) Righini, Meyer.
 Neuchâtel (3 voix) Röthlisberger, L'Eplattenier, Bailé.

2. Rapport présidentiel.

M. Hodler, président, annonce que les relations de la société avec le Kunstverein se sont considérablement améliorées, ceci grâce à l'esprit conciliateur dont fait preuve M. Abt. Les démarches faites dans le but d'obtenir un bâtiment d'exposition à Berne sont restées sans résultat. Seule une offre de subvention a été faite par le gouvernement fédéral. M. Hodler a fait des démarches aux fins d'organiser une exposition à St-Gall. Ces démarches n'ont malheureusement pas abouti.

3. Vérification des comptes.

MM. Emmenegger et Röthlisberger sont vérificateurs des comptes.

5. Election du Président central.

A l'unanimité M. Hodler est réélu Président central.

6. Admission des candidats.

M. Röthlisberger demande que chaque délégué donne des renseignements sur les candidats présentés par sa section.

Candidats:

Section Aarau: Ernst, Otto, peintre, a exposé à l'exposition de Bâle.

Bâle: Stutz, Arnold, peintre, exposition de Genève.
 (Quelques membres se demandent si c'est là un titre suffisant.)

Berne: Zehnder, exposition de Bâle.
 Lüscher.
 Züricher, ancien membre.
 Brand, exposition de Bâle.
 Egger, Ernst, exposition de Bâle.

Genève: Forestier, ancien membre.
 Sarkisoof, peintre, exposition de Bâle.
 Hubacher, sculpteur, „ „ „
 Morard, peintre, „ „ „

Section Genève: Helle, peintre, exposition de Bâle.

Hornung, peintre, „ „ „
 Braillard, architecte, „ „ „
 Dunand, peintre, „ „ „
 Sandoz, peintre, „ „ „

Lausanne: Dutoit, peintre, „ „ „
 Francillon, peintre, expos. de Lausanne.
 B. de Haller, peintre, expos. de Bâle.
 Epitiaux, architecte,

Munich: Meyer, sculpteur, exposition de Bâle.
 Rindlispacher, „ „ „
 Moos, peintre, aucun titre.
 Parrin, peintre, Sécession Munich.

Neuchâtel: Matthey, Maurice, exposition de Bâle.
 Gogler, „ „ „
 Houriet, „ „ „
 Matthey, Octave, „ „ „
 Aubert, „ „ „
 Perrin, sculpteur, „ „ „
 Jeanneret, Chr., „ „ „
 Reussner, „ „ „

Paris: Rambert, peintre, Salon Art. français.
 Flury, Salon Société nationale.
 Loger, Salon Art. français.
 Alder, „ „ „
 Binder, exposition de Bâle.
 Eberhard, Salon Art. français.
 Laker, Hans, Salon d'automne.

Zurich: Alder, exposition de Bâle.
 Christoffel, „ „ „
 Affeltranger, „ „ „

Candidats supplémentaires:

Section Lucerne: Felder, architecte, prés. par Emmenegger.
 Sutter, architecte, „ „ „

Genève: Syz, Gustave, sculpteur, prés. par Vibert.

7. Création d'un secrétariat central.

M. Loosli donne des explications sur sa gestion du journal depuis le 1^{er} octobre 1908.

M. Righini se plaint de la rédaction et expose que la section de Zurich ne désire pas le maintien du rédacteur actuel. Le Comité central se déclarant au contraire satisfait en général de la rédaction du journal, M. Righini constate que les reproches de la section de Zurich vont au Comité central. M. Hodler regrette la démission de M. Wuillermet.

M. Tièche propose que l'Assemblée envoie à M. Wuillermet une lettre le priant de retirer sa démission.

M. Vautier fait remarquer que la lettre de M. Bucherer ne s'adressait pas à M. Wuillermet et qu'il est inutile de prier celui-ci de retirer sa démission.

M. Emmenegger appuie la proposition Tièche.

Le Président met aux voix cette proposition, qui est finalement adoptée. Une lettre sera donc envoyée à M. Wuillermet pour l'inviter à revenir sur sa démission.

M. Seiffert clos le débat en blâmant la façon d'écrire de certains correspondants, notamment dans le cas relatif à M. Wuillermet, et voudrait que les correspondants du journal gardent un ton modéré.

M. Loosli donne lecture de la proposition du Comité central tendant à la création d'un secrétariat central.

M. Sylvestre propose de discuter le fond de la proposition avant d'entrer dans les détails. Il déclare que la section de Genève s'oppose à l'octroi de compétences aussi étendues au secrétariat général.

M. Righini déclare que la section de Zurich ne peut pas accepter non plus ces propositions du Comité central.

M. Tièche fait une déclaration semblable au nom de la section de Berne.